ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Migration des services informatiques de l'X vers l'offre Microsoft 365

Question écrite n° 5346

Texte de la question

M. Philippe Latombe alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la migration des services informatiques de l'X vers l'offre Microsoft 365. Alors que l'ENS avait, au dernier moment, en 2021, renoncé à cette solution américaine, afin de ne pas être soumise au *Cloud Act* et à l'obligation de se soumettre à l'extraterritorialité du droit américain, *a contrario*, Polytechnique vient d'acter la migration de ses services informatiques, déjà commencée par les messageries des étudiants, vers les serveurs de cette entreprise américaine. Prise par la seule direction, sans véritable concertation, cette décision suscite à juste titre en interne de vives inquiétudes en matière de protection des échanges, des travaux de recherche, en matière de risques de pillage technologique ou de divulgation de données sensibles, comme les partenariats public-privé ou les échanges concernant certains doctorants, chinois par exemple, refusés par l'établissement pour éviter toute tentative d'espionnage. Il semblerait même que la migration concerne les zones à régime restrictif, c'est-à-dire les laboratoires les plus sensibles. M. le député souhaite savoir comment M. le ministre envisage de contraindre la direction de l'X à appliquer les orientations, datant de 2021, de la direction interministérielle du numérique, interdisant le déploiement de Microsoft 365 dans l'administration, ou la règle n° 9 de la circulaire PM dite « *cloud* au centre » du 5 juillet 2021, actualisée par la circulaire n° 6404/SG du 31 mai 2023, dont les principaux éléments sont désormais intégrés dans la loi à l'article 31 de la loi SREN2 du 24 mai 2024.

Données clés

Auteur : M. Philippe Latombe
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Les Démocrates
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5346
Rubrique : Grandes écoles
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)
Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 mars 2025, page 1974